Bloc-Notes veveysan

P.P. N° 155

Organe officiel du
Parti Socialiste Veveysan
40e année
Tirage: 10'500 exemplaires

25 mai 2007
Case postale 855
1800 VEVEY 1
CCP 18-6390-3

http://ps-veveysan.ch

Le Gecko dit chiffelle

animal à sang froid qui sort de son apparente léthargie pour gober les proies de son régime populistivore - apprécie la chaleur de vieux crépis bien exposés auxquels il s'agrippe à l'aide de ventouses - peut cohabiter dans une stratégie opportuniste adaptative avec des espèces d'apparence antagoniste

Edito
- Responsabilité page 2

Actualité veveysanne
Départ et transfert au canton de Pierre-Alain Dupont page 3

Votations cantonales
- Le 17 juin OUI à nos jours fériés !
- Initiative «La parole aux communs» NON à un simulacre de démocratie page 4

Votations cantonales
- Référendum sur la 5ème révision de l'AI: NON à une révision partielle et partiale page 5

Actualité veveysanne
- Château de l'Aile et Casino du Rivage: bataille de clocher ou véritable enjeu pour Vevey?
- Plaidoyer pour un château orphelin page 6

Actualité veveysanne
- Aile-Rivage: le cœur de Vevey n'est pas à prendre page 7

Actualité veveysanne
Vevey a des projets: 80 millions à investir sans gaspiller pour du luxe que d'autres sont prêts à financer page 8

Edito

Responsabilité

Eric GAVIN
Paysagiste/spécialiste de la nature et de l'environnement
Président section PS Vevey
Conseiller communal

Bien sûr que la parcelle publique Aile – Rivage fait rêver l'urbaniste qui s'agite en chacun de nous. Mais notre réflexion se doit d'être guidée par les besoins d'une population veveysanne en constante augmentation, par la capacité financière de la Ville à répondre à ces besoins tout en assurant un aménagement de qualité d'une cité en mutation et, pour ce projet particulier, par la garantie d'une réalisation rapide.

Nos autorités ont fait le choix de la responsabilité envers leurs administrés. Responsabilité financière devant les inconnues que sont le prix d'un projet entièrement public (proche des 40 millions de francs) et l'évolution de la conjoncture économique. Responsabilité de gestionnaire de l'ensemble de l'espace public (à cet égard, le cœur de Vevey bat partout !) et des infrastructures (salles pour les sociétés, équipements sportifs, garderies...) nécessaires à tous. Responsabilité enfin face à l'urgence d'intervenir pour préserver le château mais plus encore pour mettre rapidement à disposition des Veveysans la salle del Castillo rénovée et modernisée.

Le financement est assuré côté privé et côté public : c'est la garantie d'une mise en œuvre rapide de ce projet. Diligence impérative rendue possible par ce partenariat dont les Veveysans n'ont pas à s'effrayer : Les intérêts communs du privé et de la Ville sont un gage de réussite pour une rénovation et une gestion optimales de ces lieux voulus modernes et attractifs.

Je m'étonne de l'intérêt soudain des opposants à l'ouverture au public d'un espace qui aurait pu lui revenir il y a déjà longtemps. Je m'étonne qu'ils situent «le cœur de Vevey» là où historiquement une richissime famille vivait dans son inaccessible château.

Veveysannes et Veveysans, vous avez élus vos édiles et leur avez accordé votre confiance, le projet qu'ils vous soumettent est bon et laisse intacte la possibilité d'investir ailleurs dans la ville l'argent de vos impôts. Comme eux, faites acte de responsabilité en votant OUI le 17 juin.

Eric Gavin
Président du Parti socialiste veveysan

Recommandations de vote du Parti Socialiste Veveysan pour les votations du 17 juin 2007

Votation fédérale

» *Cinquième révision de l'AI* — **NON**

Contre une réforme partielle et partiale

Votations cantonales

» *Initiative pour un Lundi de Pentecôte et un 2 janvier fériés* — **OUI**

Pour défendre nos jours de congés et lutter contre la voracité des grands centres commerciaux

» *Initiative «La parole aux communes»* — **NON**

La démocratie ne doit pas être confisquée par une minorité de notables désireux de bloquer les réformes fiscales et économiques du canton

Votation communale

» *Projet Aile-Rivage* — **OUI**

Le Parti socialiste se prononce en faveur du projet accepté par le Conseil communal parce qu'il préserve totalement le cœur de Vevey sans charger les finances communales

Bloc-Notes veveysan

fondé en 1967

Editeur responsable:
Eric Gavin

Rédacteur:
Laurent Ballif

Réalisation graphique:
Madeleine Morvan

Impression:
Rapide Offset Service, Ecublens

Paraît 3-4 x par année

Ont participé à ce numéro:
Laurent Ballif, Pierre Chiffelle, Pierre-Alain Dupont, Eric Gavin, Lionel Girardin, Christiane Oguey, Jean-Paul Rossier, Yvan Schneider

Abonnement: 15 francs

Abonnement de soutien: ce que vous pouvez.

CCP: 18 - 3391 - 7

Actualité veveysanne

Départ de Pierre-Alain Dupont

Alors que le Parti socialiste veveysan s'apprêtait à proposer au Congrès PS de Ste-Croix la candidature de son Municipal Pierre-Alain Dupont en vue des élections nationales de cet automne, celui-ci nous annonçait brusquement qu'il venait d'être nommé à une haute fonction à l'Etat de Vaud et renonçait à tout mandat électif.

Si la surprise a été grande, c'est que le secret avait été bien gardé ! La réorganisation du Service de prévoyance et d'aides sociales, sous l'impulsion de notre camarade Pierre-Yves Maillard, a amené la création d'un nouveau secteur regroupant toute l'activité en relation avec l'Aide sociale et de l'insertion.

Assistant social de formation et répondant parfaitement au profil décrit dans la mise au concours du nouveau poste, Pierre-Alain a décidé de relever ce nouveau défi. A cet important carrefour de sa vie, il a fait un choix que nous ne pouvons naturellement que regretter, mais nous serions malvenus de reprocher au canton de vouloir s'attacher des gens compétents !

Elu à la Municipalité de Vevey à la fin de 2001 et entré en fonction le 1er janvier 2002, Pierre-Alain Dupont a

d'abord participé en tant que minoritaire à la législature Rigot. Parfaitement collégial et amical, il a cependant marqué très rapidement ses distances d'avec le syndic d'alors, en particulier lorsque des dérapages sont apparus en matière de sécurité.

Municipal de l'Education et de la Sécurité, Pierre-Alain restera comme l'un des artisans de cette nouvelle entité qu'est Police Riviera, qui a permis de résoudre les problèmes récurrents de gestion du personnel policier et de collaboration intercommunale en la matière.

Devenu majoritaire avec la nouvelle équipe municipale l'été dernier, il avait conservé le dicastère de la Sécurité afin de parachever son «œuvre», tout en prenant également la responsabilité des Finances communales. Très rigoureux dans sa vision du fonctionnement comptable de la ville, il a été le gardien sourcilleux de la gestion démocratique des deniers publics.

BNV

PIERRE-ALAIN DUPONT: TRANSFERT AU CANTON

On ne peut reprocher à Pierre-Alain Dupont de se détourner du parking de la Grand Place pour le M2 lausannois, lui qui a fait le choix personnel de la mobilité douce et des transports publics. Quitter sa fonction de Municipal, dans laquelle il s'est engagé voici plus de cinq ans fort de ses convictions socialistes et de sa passion pour la chose publique, ne doit guère être facile pour lui. Nul doute qu'il aura su forcer la sympathie et susciter des connivences au sein des services qu'il a dirigés.

Aux finances, dicastère qu'il convoitait pour cette législature, Pierre-Alain Dupont est à l'aise et l'emprise de ce poste-clé sur les projets devait lui permettre de concrétiser son engagement pour une politique sociale et familiale toujours à améliorer et sa vision d'une ville conviviale où tous les usagers de l'espace public cohabitent. Si la conjoncture économique favorable peut attiser quelques regrets chez le «ministre» des finances, le directeur de la police, lui, peut se féliciter d'une mission accomplie avec la création de l'association de communes «Sécurité Riviera», qu'il aura grandement contribué à mettre sur pied.

Pierre-Alain Dupont rejoint Pierre-Yves Maillard au Département de la santé et de l'action sociale - il ne peut que s'en réjouir – et occupera le poste, fait pour son profil, selon son propre aveu, de chef de la section aide et insertion sociales au Service de prévoyance et d'aide sociales. En termes sportifs, il s'agit là d'un beau transfert !

L'engagement de Pierre-Alain pour Vevey restera important à travers la section du Parti socialiste, au sein de laquelle son empreinte est forte et son avis respecté comme, à n'en pas douter, au sein de la population. Redevenu simple citoyen veveysan et militant de base de son parti, je sais que l'on pourra compter sur sa disponibilité et ses compétences.

Et, comme on dit chez nous: merci pour tout ! Et plein succès dans ta nouvelle carrière.

Eric Gavin,
Président du PS veveysan

Votations cantonales

Le 17 juin OUI à nos jours fériés !

Jean-Paul Rossier
Secrétaire syndical Unia

La majorité des travailleur-ses du canton de Vaud bénéficie d'un congé payé le 2 janvier et le Lundi de Pentecôte. Mais peu le savent, ces deux jours ne sont pas des jours fériés officiels dans notre canton même si la coutume, les contrats de travail les considèrent comme des jours de congé. **Le canton de Vaud n'a que six jours fériés officiels, alors que la Confédération en autorise huit, en plus du 1er août. Les cantons limitrophes en ont tous plus. Il est temps de corriger une lacune! Voter OUI à l'initiative, c'est corriger une inégalité et inscrire une tradition et un fait dans la loi !**

Les employeurs veulent nous faire travailler plus, étendre les limites: le soir, la nuit, le dimanche... et, dans le canton de Vaud, le lundi de Pentecôte et le 2 janvier. Ces dernières années, des centres commerciaux ont déjà ouvert ces deux jours. **Si le personnel des magasins est aujourd'hui concerné, demain, c'est nous tous qui travaillerons ces jours-là. Le flou profite aux employeurs. Voter OUI, c'est stopper les employeurs et corriger une inégalité entre les salariés!**

Des salariés sont obligés de travailler durant les jours fériés ou le dimanche. Pour cela, ils touchent des indemnités additionnelles à leur salaire. **Voter OUI, c'est empêcher que le lundi de Pentecôte et le 2 janvier deviennent des jours de travail «normaux», c'est préserver ces indemnités pour ces deux jours.**

Avec des jours de congé communs à tous, on peut se rencontrer, mener ensemble des activités sportives, culturelles, sociales ou familiales, et bénéficier de week-ends prolongés. C'est la première grillade de l'année en famille, c'est la finale de la Coupe de Suisse de football. Une balade en forêt, au bord du lac et, si le temps le permet, une première baignade! **Voter OUI, c'est protégé ces moments privilégiés.**

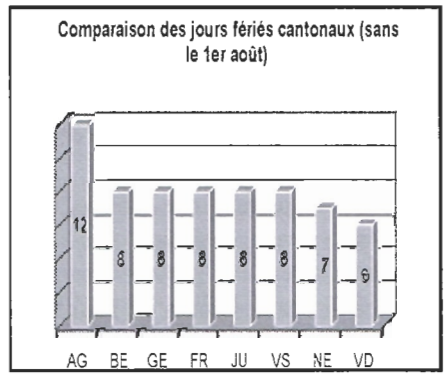

Aujourd'hui, c'est aux communes qu'est laissé le choix de décider si elles autorisent ou non l'ouverture des commerces le lundi de Pentecôte et le 2 janvier. Voulons-nous autant de régimes d'ouverture des commerces qu'il y a de communes dans le canton? Une harmonisation est nécessaire. **Voter OUI, c'est dire oui à une harmonisation cantonale nécessaire.**

Pour le seul profit d'une minorité, les grandes surfaces commerciales, ne laissons pas les «caddies» mettre fin à nos deux jours fériés !

Initiative «La parole aux communes»
NON à un simulacre de démocratie

La peréquation intercommunale qui a été mise en place par la démarche EtaCom a donné des boutons à certains édiles communaux. Persuadés d'être victimes d'un pillage par le canton et les villes en difficulté financière, ces syndics et municipaux ont imaginé de créer un système de défense contre les décisions selon eux irréfléchies du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

On a ainsi vu ces notables locaux récolter des signatures sur les marchés pour faire aboutir cette initiative qui prétend donner «La parole aux communes». Elle a aboutit et nous sommes appelés à voter ce 17 juin sur ce texte, qui est une véritable machine de guerre destinée à protéger certaines niches privilégiées.

Car le projet prévoit qu'un dixième des communes vaudoises, soit environ 40, pourront à elles seules déclencher un référendum. Si l'on prend les communes les moins peuplées, ce sont à peine 3'000 électeurs qui seraient suffisants pour contrer une décision du Grand Conseil, organe législatif démocratiquement élu, alors qu'il faut 12'000 signatures pour un référendum populaire conventionnel.

La perversion du système va encore plus loin, puisque ce n'est même pas la population de ces communes elle-même qui lancerait le référendum, mais les Municipalités. Là, c'est carrément 200 à 300 notables qui pourraient saboter la politique économique ou fiscale voulue par le canton, retardant chaque mise en œuvre et bataillant dans un combat retardateur usant.

Allons, les syndics qui voulaient faire passer cette initiative ont été capables de récolter les 12'000 signatures, qu'ils refassent cet effort lorsqu'ils l'estiment indispensable. Mais qu'ils ne cherchent pas à nous imposer cette pseudo-démocratie de ligueurs réactionnaires.

Tout démocrate ne peut que dire **NON à cette initiative** même si elle prétend donner la parole aux communes.

BNV

Votations fédérales

Référendum sur la 5ème révision de l'AI NON à une révision partielle et partiale

Pierre-Alain DUPONT
Municipal

Le grand débat sur les assurances sociales de notre pays trouve un nouveau rebondissement avec cette nouvelle loi de l'Assurance Invalidité. Considéré comme un élément de base de notre système social et côtoyant l'AVS dans la retenue sur la fiche de paie du salarié, l'AI est une assurance protégeant chacun contre le risque représenté par la perte de capacité de gain en raison d'une atteinte à la santé. La réalisation de ce risque peut être durable, ce qui justifierait l'octroi d'une rente, ou liée à l'exercice d'une profession spécifique, ce qui ouvre le droit à des indemnités journalières pour la période d'un reclassement professionnel dans une autre branche. L'AI est donc un instrument indispensable, nécessaire tant à l'individu affecté par un handicap qu'à l'économie qui bénéficie ainsi d'employés reclassés et utiles dans de nouveaux secteurs d'activité.

Pourquoi **voter NON** à la révision proposée:

Aucune exigence posée à l'égard des entreprises. L'intégration des personnes invalides dans le monde du travail n'est possible que s'il y a des emplois en suffisance. Pourtant, la 5ème révision de l'AI ne comporte aucune incitation visant à encourager les entreprises à engager des personnes handicapées.

Des économies sur le dos des personnes handicapées. Les rentes de l'AI ne sont pas particulièrement importantes, mais la 5ème révision taille encore dans le catalogue de prestations. La suppression des rentes complémentaires pour les conjoint-e-s privera ainsi environ 81'000 couples de quelque 400 francs par mois. Quant à la suppression du «supplément de carrière», elle rabote fortement les rentes de tous celles et ceux qui sont devenus invalides avant 45 ans. Les jeunes personnes handicapées devront donc vivre toute leur vie avec une rente minimale.

Les coûts sont transférés aux cantons et aux communes. Le manque d'emplois pour les personnes handicapées ainsi que le démantèlement des prestations prévu par la 5ème révision de l'AI contraindront bon nombre d'entre-elles à s'adresser à l'aide sociale ou à demander des prestations complémentaires pour pouvoir assurer leur subsistance. Et ce sont les cantons et les communes qui auront à en supporter les frais.

Pas d'assainissement financier de l'AI. Voilà des années que l'AI souffre d'un sous financement chronique. Résultat: le montant de ses dettes s'élève à plus de 9 milliards de francs Au début de la 5ème révision, tous les partis étaient d'avis que les éventuelles adaptations des prestations devaient être accompagnées par un assainissement financier à long terme. Cet accord a été rompu. Rien ne garantit donc la résorption des dettes de l'AI qui augmentent d'environ un milliard et demi de francs chaque année.

L'accès à une rente a déjà été rendu plus difficile. Ces dernières années, la pratique s'est considérablement durcie s'agissant de l'octroi d'une rente. Le taux de refus a considérablement augmenté et le nombre de nouvelles rentes a diminué dans les mêmes proportions. Pourtant, la restriction de l'accès à la rente et la suppression de prestations ne suffiront pas, à elles seules, à assainir financièrement l'assurance invalidité.

Le principe «l'insertion prime sur la rente» est déjà en vigueur dans la loi. Ce principe est louable. L'accès à une rente a aussi déjà été rendu plus difficile. Ces dernières années, la pratique s'est considérablement durcie s'agissant de l'octroi d'une rente. Le taux de refus a considérablement augmenté et le nombre de nouvelles rentes a diminué dans les mêmes proportions. Pourtant, la restriction de l'accès à la rente et la suppression de prestations ne suffiront pas, à elles seules, à assainir financièrement l'assurance invalidité.

Cette révision est déséquilibrée – NON à la révision partiale de l'AI

Actualité veveysanne

Château de l'Aile et Casino du Rivage:

Bataille de clocher ou véritable enjeu pour Vevey?

Lionel GIRARDIN
Conseiller communal
Chef de projet

En 1988, le Conseil communal de Vevey a donné son aval à la Municipalité de l'époque pour l'achat du Château de l'Aile dans le but de soutenir la politique de communication, d'image et de développement de Vevey. L'emplacement même du Château lui confère sans conteste le rôle symbolique de «mascotte» de notre ville; son image est intimement liée a celle de Vevey et inversement.

La volonté d'utiliser le Château comme un pôle d'attraction économico-touristique résulte d'une bonne analyse de la situation économique, touristique et démographique de l'époque. L'euphorie des 30 glorieuses était encore bien présente et ne devait pas s'arrêter de sitôt. Ce retour en arrière permet de comprendre dans quel environnent les autorités veveysannes se sont décidées pour cet achat et quelles étaient leurs ambitions: faire de l'ensemble ainsi créé le centre de l'économie veveysanne. Cela partait du constat que la configuration du territoire communal ne permettait pas de nouvelles constructions industrielles et que le tissu économique devait être diversifié pour maintenir l'attractivité de la cité. Malheureusement, les années nonante n'ont pas permis de concrétiser cette vision, avec les conséquences qu'on connaît. La conjoncture s'est rapidement modifiée: explosion de la bulle spéculative immobilière, augmentation fulgurante du chômage, modification des flux migratoires et construction européenne.

Presque vingt ans plus tard, la situation a bien évolué. Vevey s'est transformée, le tissu économique à subi de profondes mutations, les pôles d'attraction et de développement se sont déplacés et modifiés. La donne a complètement changé au moment où l'on parle de la vente du Château de l'Aile et du Restaurant du Rivage.

Vevey a perdu la quasi-totalité de son industrie. L'habitation, le commerce, l'artisanat et l'économie des services ont pris le dessus dans les quartiers, qui voient naître et se développer les associations d'habitants (Place Robin, Vevey-Est et Valsainte, bientôt Général-Guisan). Il appartient aujourd'hui aux autorités de s'adapter à ces changements, d'anticiper et de préparer l'avenir de Vevey.

La Municipalité a pris la décision, soutenue entre autres par le parti socialiste, de ne pas axer l'ensemble de ses efforts sur un seul pôle de développement et de permettre dans certains cas l'établissement d'un partenariat public-privé. Le projet Aile-Rivage-Castillo en est l'exemple, chaque partenaire en sortant gagnant.

Cette coopération permet à la commune de se concentrer sur d'autres défis contribuant clairement à l'amélioration du bien-être de toute la population, ce qui n'est pas le cas d'une rénovation du Château ou une reconstruction du Restaurant du Rivage. Ainsi, ce partenariat permet d'offrir aux Veveysans l'embellissement d'un lieu connu de tous, la remise en état d'une salle de qualité (seul coût à charge de la commune), la transformation et la valorisation du Restaurant du Rivage, et ceci sans empiéter sur le parc public, qui doit demeurer à l'usage de tous.

Aussi pourquoi s'interdire de dépenser moins (et même si les comptes sont bons), pourquoi ne pas mettre son énergie (et ses ressources financières) sur des projets pour l'ensemble de la population, pourquoi refuser une relation gagnant-gagnant ? Pour conserver un Château dont la seule utilisation possible est l'habitat et auquel la majorité de la population n'aura de toute façon jamais accès ! Cela ne semble pas raisonnable et ne s'inscrit dans aucune vision à moyen ou long terme. C'est pourquoi le parti socialiste s'engage pour l'acceptation du projet municipal et vous demande de faire de même.

Plaidoyer pour un château orphelin

Christiane OGUEY
Conseillère communale
Enseignante

Il y a bien longtemps, dans la très belle région de la Riviera Vaudoise, à Vevey la Jolie, était construit un beau château; on l'appelait le Château de l'Aile. Qu'il était beau avec ses pontons, ses colonnes, ses statuettes et son magnifique parc. Il enorgueillissait ses châtelains et les Veveysans.

Hélas, les années passèrent, les propriétaires et leurs descendants décédèrent, et le château se retrouva orphelin. Plus personne pour l'entretenir, lui redonner son éclat d'autrefois. Désespérément, il cherchait et attendait qu'un nouveau châtelain lui redonne son lustre. Vevey la Jolie aussi le regardait avec tristesse se délabrer journellement. Le temps passait, mais pas de châtelain à l'horizon.

C'est alors, que, oh surprise, il apparut. Le fameux châtelain prit contact avec la Municipalité et, après moult discussions et plusieurs documents, il décida de redorer notre ami le château en prenant à sa charge toute la rénovation, y compris celles des parcs et jardins si chers à nos Veveysans. Ouf, Vevey la jolie pouvait enfin espérer admirer à nouveau cette jolie demeure.

Mais notre château n'était pas au bout de ses peines. En effet, au coin d'une rue se trouvait le grand méchant loup qui hurla au scandale ! Ne donnons pas ce château, cria-t-il ! Rénovons-le nous-mêmes, il n'en coûtera que 6 millions des derniers communaux, nous en avons les moyens ! Seulement, pendant ce temps-là, ce sont d'autres projets qui attendront, tels la rénovation des tours de Gilamont, de nouvelles garderies et Unité d'accueil pour écoliers qui attendront d'être réalisées. Bien sûr cela concerne une catégorie plus modeste de la population veveysanne...

Alors, Veveysannes et Veveysans, réfléchissez bien le 17 juin prochain ! Que faut-il pour Vevey ? Un château, ou un châtelain et une politique sociale ?

Actualité veveysanne

Aile - Rivage: le cœur de Vevey n'est pas à prendre

Quel que soit l'angle sous lequel on analyse la transaction multipack soumise aux votes des Veveysans, la seule réponse possible est NON.

Vevey, ville dommage?

Avec la maîtrise qu'elle a actuellement de l'ensemble du site Aile-Rivage-Castillo dans le cadre unique qui est le sien, la Commune de Vevey dispose d'une chance exceptionnelle. C'est d'ailleurs ce qu'affirmait la Municipalité en 1988 lorsqu'elle a convaincu le Conseil communal d'acquérir le Château de l'Aile pour 5.5 mio.

Le 17 juin il s'agit d'empêcher la Municipalité de brader ce trésor en démembrant le périmètre concerné. La situation financière de la ville est au beau fixe. 74 mio de marge d'autofinancement ont été accumulés ces 7 dernières années, pour culminer à 13.4 mio en ce qui concerne les comptes 2006. C'est donc à tort que la Municipalité affirme que les dépenses nécessaires ne peuvent être rajoutées au plan des investissements qu'elle a adopté en 2006.

En effet, l'augmentation des recettes aux comptes 2006 est supérieure de 9.6 mio aux projections sur lesquelles elle se fondait pour établir son plan des investissements pour la législature. Cela signifie que tous les investissements prévus pourront être financés, cet excédent de recettes permettant de réaliser la rénovation de l'enveloppe extérieure du Château de l'Aile, celle du Restaurant du Rivage, de ses cuisines et de ses salles de réunion. Cela permettra également de réaliser une véranda amovible sur la magnifique terrasse du restaurant, d'agrandir le Jardin du Rivage en le reliant au Jardin du Château et en rendant public l'accès à son magnifique premier étage. Celui-ci devrait être géré pour accueillir des événements culturels et être loué à des privés qui pourront ainsi y recevoir leurs hôtes pour des événements particuliers dans un cadre magnifique.

La Tour-de-Peilz et Nyon ont su valoriser leur château et les espaces publics qui les entourent. Ne ratons pas définitivement cette chance, sinon Vevey la Jolie risque bien de ne plus devenir qu'une cité dortoir et un centre commercial, à l'instar de ce que promet, par exemple, le projet démesuré sur le site des anciens ACMV.

Gâteau de l'Aile ou butin du Rivage?

MM. Gumy et Grohe ont imposé toutes leurs conditions à la Municipalité en exigeant que la donation du Château de l'Aile soit liée à la vente à prix d'ami du Casino du Rivage. C'est ainsi 3'271m² qui sont cédés au privé pour un prix total de 1.9 mio et fr. 1.– soit fr. 540.– m² alors que des terrains pareillement situés valent fr. 3'000.-m². S'agissant du Château, les Veveysans devraient ainsi le donner alors que les contribuables l'ont payé 5.5 mio il y a 19 ans! C'est fou ce que l'immobilier vaut cher lorsqu'il passe du privé au public mais ne vaut plus rien dans le sens inverse !

Au Casino du Rivage, les acheteurs vont réaliser un profit considérable puisqu'ils pourront construire au minimum 2'818m² de plancher brut au lieu des 1'200m² actuels. Quant à la Commune, elle devra elle-même payer pour 4 mio le remplacement des salles de réunion qui se trouvaient à disposition du public au Casino du Rivage pour les enterrer sous la salle Del Castillo.

Ainsi, même si on admettait le principe de la vente du Château à un privé, il est exclu de le céder à des conditions aussi inacceptables en acceptant en plus de vendre le Casino du Rivage, surtout à un prix aussi ridicule.

Un seul moyen pour amener les autorités, en ce début de législature, à une gestion plus dynamique et plus scrupuleuse des biens des contribuables: NON le 17 juin!

Pierre Chiffelle, avocat
Ancien Conseiller d'Etat
Ancien Conseiller national
Ancien Municipal

Votation communale

Vevey a des projets

80 millions à investir sans gaspiller pour du luxe que d'autres sont prêts à financer

Des priorités dans le Logement et le Social

Sur les 80 millions à investir ces 4 prochaines années, seule la moitié pourrait être financée par les bénéfices annuels. Le reste, même si les impôts rentrent bien, de vra être payé par des emprunts. Dans ces conditions, nous mettons la priorité sur les tours de Gilamont (14 millions), une nouvelle garderie, la construction de logements subventionnés et les aménagements de quartier (Guisan, Place Robin, Ve-vey-Est).

Un château impossible à rentabiliser

Vevey a déjà quatre musées à sa charge, et n'a pas besoin de salons de réception luxueux à un prix fou. En rénovant le château pour y maintenir des appartements, même en retapant simplement les façades (6,5 millions), il faudrait louer chaque appartement de 300m² à 10'000 francs/mois pour juste rentabiliser cette dépense. Et si on rénove complètement le château pour 12 millions...

Des aménagements qui permettent à tous de mieux vivre

L'argent public doit être utilisé là où il sert le plus grand nombre de gens: la Salle del Castillo et les Galeries du Rivage, un nouveau lieu d'exposition et de manifestation dans la Halle Inox, le réaménagement des Bosquets, l'avenue Général-Guisan à re-dessiner, la Gare à rendre aux piétons, l'av. Gilamont à transformer en vraie rue urbaine et la Place du Marché à aménager pour y accueillir toutes les activités possibles.

Rattraper le retard dans le sport et les loisirs

Nous avons besoin de terrains de foot d'urgence, de nouveaux locaux au port de plaisance et à la Plage, des nouveaux gradins et une grande tente pour les socié tés, la couverture de la Place Scanavin, une zone verte continue entre Rivage et Doret, l'espace Kokoschka au Jenisch et peut-être une part à la future patinoire de Puidoux.

Au Rivage, c'est la salle del Castillo qui est le gros investissement pour Vevey

Depuis 40 ans, elle attend sa rénovation. La reprendre en profondeur pour l'adapter aux besoins des utilisateurs et aux techniques actuelles coûtera au minimum 10 millions. C'est plus important pour la ville que de payer le double pour le château et en plus de financer nous-mêmes la reconstruction du restaurant du Rivage.

Votez OUI au projet de la Municipalité

N'HÉSITEZ PLUS !
Nous avons besoin de vous ! Venez nous rejoindre.

Nom / prénom :

Adresse :

Localité : Tél. :

E-mail:

Parti Socialiste Veveysan, Case postale 855, 1800 Vevey 1
Un entretien ? téléphonez au 021 922 54 30
E-mail: egavin@ps-veveysan.ch

IMPRIMERIE ROS
Rapide Offset Service SA
Chemin de la Forêt14 1024 ECUBLENS
Tél. 021 636 36 10 • Fax 021 636 36 11
e-mail: bbircher@worldcom.ch
votre imprimeur